

PRÉSIDER LE COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

FORMATION A DISTANCE



11 décembre 2025



Formation à
distance organisée
sur ZOOM



1/2 journée (3,5 heures)



Adhérents : 310 euros

Objectifs pédagogiques

L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 fusionne les DP, le CE et le CHSCT en une seule instance : le Comité Social et Économique dans toute entreprise employant au moins 11 salariés. Mise en place du Comité Social et Économique (CSE), organisation et animation des réunions, procédures de consultation... Les obligations du président du CSE sont nombreuses en la matière sous peine de délit d'entrave. Le chef d'entreprise qui en assure la présidence de droit, doit par ailleurs connaître les missions du CSE afin d'assurer au mieux sa fonction.

- Identifier les obligations du président
- Mettre en œuvre la procédure d'information et de consultation du CSE
- Prévenir le risque de délit d'entrave engageant la responsabilité personnelle du président du CSE

Programme

Module 1 : Cerner le statut du Président du CSE

- Une présidence de droit
- Les obligations du président
- Les assistants du président

Module 2 : Maîtriser la procédure de mise en place du CSE

- Cerner le rôle de chacun : les suppléants, le secrétaire du CSE, le trésorier, le Représentant Syndical au CSE
- Établir les comptes
- Élaborer un règlement intérieur
- Mettre en place les éventuelles commissions obligatoires (CSSCT) et des commissions spécialisées
- Connaître les intérêts de la mise en place d'un conseil d'entreprise

Module 3 : Informer et consulter le CSE

- Cerner l'étendue des missions du CSE
- Organiser et animer les réunions
- Rédiger l'ordre du jour et le procès-verbal
- Exercice d'application : rédaction d'une convocation à une réunion de CSE et de l'ordre du jour
- Connaître les règles d'ordre public

- Gérer la négociation d'un accord collectif définissant le contenu, les modalités et la périodicité des informations et consultations du CSE
- Collectif définissant le contenu, les modalités et la périodicité des informations et consultations du CSE
- Connaître les règles supplétives à défaut d'accord
- Connaître les règles spécifiques aux entreprises d'au moins 300 salariés
- Identifier les hypothèses d'information/consultation obligatoires dans le cadre de projets ponctuels

Module 4 : Contrôler l'utilisation des moyens de fonctionnement attribués au CSE

- Les locaux et les panneaux d'affichage
- Le budget de fonctionnement et le budget activités sociales et culturelles
- L'URSSAF face aux prestations versées par le CSE
- Le crédit d'heures de délégation
- La formation des élus
- La protection spécifique : licenciement et discrimination
- Le recours aux experts
- La responsabilité pénale de la personne morale
- Intégrer la définition du délit d'entrave
- Étude de cas : analyse des décisions jurisprudentielles portant sur le délit d'entrave et recensement des pratiques à risque

Public

Directeurs, DRH, Professionnels

Pré-requis

Pas de pré-requis

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation; deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Alliance de théorie et d'échanges avec les participants, analyse des textes et de la jurisprudence récente.
- Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier ou dématérialisé.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenante

Eszter DALSTEIN : Juriste, Conseillère technique RH et droit social de l'URIOPSS IDF.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.
- Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.

V2 08-2025